

**Allocution d'ouverture du onzième séminaire du FRATEL,**

prononcée par M. Marius Cătălin Marinescu, président de l'Autorité Nationale de  
Gestion et de Régulation des Communications de Roumanie

*Dakar, les 15 avril 2014*

Monsieur le Directeur général de L'Economie Numérique,  
Monsieur le Président du collège de l'ARTP de Sénégal,  
Monsieur le Directeur de la Francophonie Numérique,  
Messieurs les Présidents et Membres des conseils de régulation,  
Messieurs les Présidents et Directeurs généraux d'autorités de régulation,  
Messieurs les Présidents et Directeurs généraux des sociétés,  
Distingués délégués,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand privilège pour moi de m'adresser aujourd'hui à cette distinguée  
assemblée et de vous souhaiter la bienvenue au onzième séminaire du Réseau  
Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL).

Je tiens également à saluer les distingués représentants du corps diplomatique  
qui nous ont honorés de leur présence aujourd'hui, ainsi qu'à remercier l'ARTP  
de Sénégal qui accueille chaleureusement ce prestigieux évènement à Dakar.

Le haut débit mobile est un des thèmes les plus discutés au sein des institutions  
et organisations nationales, mondiales et régionales et à l'occasion des

événements majeurs du secteur des télécommunications, en tant que solution aux besoins de développement sur tous les paliers de la vie sociale et économique. Les technologies de troisième et quatrième génération sont là, elles pénètrent tous les domaines de notre vie et offrent des bénéfices que l'on ne peut que saisir –je pense à l'éducation mobile, la santé mobile, les solutions d'argent mobile, les solutions de gouvernement électronique, de commerce électronique, etc.

Les régulateurs des communications électroniques ont le devoir complexe de trouver un équilibre entre l'objectif de promouvoir la concurrence et le développement du marché en conditions de prédictibilité et de stabilité du cadre de réglementation et la tâche de s'assurer que les intérêts des utilisateurs finaux sont satisfaits en ce qui concerne l'accès aux services à des prix raisonnables.

Afin d'atteindre cette mission, un de nos défis les plus compliqués est la manière de rendre disponible et d'attribuer les fréquences nécessaires pour le haut débit mobile de troisième et quatrième générations.

Mesdames et messieurs,  
Chers invités,

Dans ce contexte, le séminaire qui débute aujourd'hui portera sur les «**Licences 3G et 4G et, l'état des lieux de l'attribution du premier dividende**» et je suis convaincu qu'il sera l'occasion de poser et de répondre à beaucoup de questions dans ce domaine.

A cette fin, nous sommes privilégiés d'avoir parmi nous d'éminents intervenants qui témoigneront d'expériences enrichissantes – la première table ronde, offrira le cadre pour échanger sur les différents mécanismes d'attribution des

fréquences pour le haut débit mobile de troisième et quatrième génération en fonction d'objectifs légitimes, mais parfois difficiles à concilier.

La deuxième table ronde, que je serai heureux de présider, dégagera les facteurs de réussite pour le passage de la télévision analogique à la télévision numérique, tels que la feuille de route, les défis, la mobilisation des ressources et des acteurs impliqués, et la communication de ce processus vers les consommateurs.

Aujourd'hui nous aurons aussi l'occasion d'écouter le point sur le lancement du MASTERE en régulation de l'économie numérique, qui marque déjà une tradition prestigieuse au sein de FRATEL.

Demain, la troisième table ronde nous offrira des témoignages concernant les enseignements tirés de l'utilisation de la bande 800 MHz - le premier dividende numérique, une ressource dont le succès suscite déjà des débats sur un deuxième dividende numérique dans le monde entier.

En tant que président de l'ANCOM, je crois fortement que le régulateur n'a pas le rôle de choisir les technologies gagnantes. Cela n'est pas la vocation du régulateur, ce sont les acteurs du marché qui sont responsables pour la mise en œuvre. Il doit préserver le principe de la neutralité à l'égard des technologies et laisser aux fournisseurs les choix qu'ils estiment les mieux adaptés à leurs modèles d'affaires, dans des conditions concurrentielles, équitables et pour le bénéfice pour les consommateurs.

En matière de technologies mobiles en général, et de la 4G en particulier, l'ANCOM va témoigner de l'attribution des premières fréquences 4G, en 2012. Mon collègue, Iosif Popa, qui a fait partie de la commission de vente aux enchères, va vous présenter la méthode par laquelle nous avons attribués les

fréquences des bandes 800, 900, 1800 et 2600 MHz pour les services des communications mobiles.

La transition vers la télévision numérique en Roumanie, dont je parlerai dans l'introduction de la deuxième table-ronde est en cours aujourd'hui. Nous avons lancé le cahier de charges à la fin du mois passé.

Mesdames et Messieurs,  
Chers invités,

Je voudrais renouveler l'engagement de l'ANCOM concernant la poursuite des objectifs et des activités du FRATEL. Avec beaucoup d'entre vous, nous avons collaboré dans le cadre plus large de l'UIT où, comme vous le savez, nous avons une année pleine d'évènements. On espère que pour mieux servir nos intérêts communs, cette collaboration va s'élargir et s'amplifier.

En même temps, je voudrais remercier et féliciter l'ARTP du Sénégal pour l'accueil chaleureux et même fraternel, ainsi que pour l'initiative et les efforts d'organisation. Bien sûr, on félicite également le secrétariat exécutif assuré par l'ARCEP de France pour leur soutien actif aux rencontres régulières du réseau. Je souhaite aux participants des échanges mutuellement profitables au cours de ces deux jours de travaux.

Dans cet élan, je déclare ouverts les travaux du onzième séminaire du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications, sur le thème « Licences 3G et 4G, état des lieux de l'attribution du premier dividende numérique ».